

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

21 novembre 2016 À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 21 novembre 2016, à 20 h 11, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller

Était absente : M^{me} Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

338-11-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout du point 11.1

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 7 novembre 2016
6. Administration
 - 6.1 Point d'information - Dépôt du rapport du maire sur la situation financière
 - 6.2 Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$
 - 6.3 Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$
 - 6.4 Avis de motion – Règlement sur la tarification des services rendus exercice financier 2017
 - 6.5 Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2017 et fixant les conditions de leur perception
 - 6.6 Financement règlement n° 450
 - 6.7 Annulation des soldes résiduels – Dettes à long terme

- 6.8 Annulation des frais d'intérêts – Club de patinage artistique Les Tourbillons de Ville-Marie
- 6.9 Demande de permis d'alcool – La Gaufrrière
- 6.10 Dépôt du rapport financier comparatif – Année précédente et année courante
- 6.11 Dépôt du rapport financier comparatif – Année courante et budget
- 6.12 Approbation des comptes du mois d'octobre 2016
- 7. Transport
 - 7.1 Lettre de remerciement – Projet ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la route 101 Nord
- 8. Santé et bien-être
 - 8.1 Gestion territoriale de l'Office municipal d'habitation
- 9. Urbanisme et développement du territoire
 - 9.1 Vente d'une partie de terrain lot n° 5 861 353
- 10. Loisirs et culture
 - 10.1 Lettre de remerciements – Partage de service – Jardin communautaire
- 11. Divers
 - 11.1 Projet Hockey junior 2017
- 12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil désirent souhaiter un joyeux anniversaire à M. Yves S. Bergeron, conseiller

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

339-11-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

340-11-16

POINT D'INFORMATION - DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire, M. Bernard Flébus, dépose son rapport sur la situation financière 2015, et ce conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C. – 19). Ce rapport sera distribué dans les prochains jours à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

341-11-16 DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, et ce, conformément à la loi sur le ministère des Affaires municipales et de de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

342-11-16 DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS DÉPASSE 25 000 \$

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$, et ce, conformément à la loi sur le ministère des Affaires municipales et de de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

343-11-16 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS EXERCICE FINANCIER 2017

M. Richard Dessureault, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur la tarification des services rendus – Exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

344-11-16 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET FIXANT LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

M. Richard Dessureault, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2017 et fixant les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

345-11-16 FINANCEMENT RÈGLEMENT N^o 450

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le 7 mars 2011 le règlement n^o 450;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement avait pour objet d'autoriser l'acquisition du lot 3 099 947 en vue d'y créer un incubateur industriel et de pourvoir à un emprunt de 305 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le terrain et le bâtiment de cet incubateur ont été vendus en 2016;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 178 900 \$ représentait le montant de la dette à long terme au moment de la vente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réservé une partie du montant de la vente pour le remboursement de cette dette à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette dette à long terme était prévu le 16 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a remboursé cette dette.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER le service du financement municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Ville-Marie a procédé au remboursement de cette dette à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

346-11-16

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES – DETTES À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunts identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Ville-Marie informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Ville-Marie demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-11-16

ANNULATION DES FRAIS D'INTÉRÊTS – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES TOURBILLONS DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration du Club de patinage artistique Les Tourbillons de Ville-Marie de retirer les intérêts pour retard de paiement;

CONSIDÉRANT QU'ils n'avaient pas l'intention de retarder leur paiement, mais que le ralentissement de leurs activités en période estivale serait la principale cause du délai de paiement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACQUIESCER à la demande et de procéder à l'annulation des intérêts représentant un montant estimé de 327 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-11-16

DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – LA GAUFRIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de licence ou de permis pour servir de l'alcool demandée par le restaurant La Gaufrrière du 18, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux désire nous rappeler qu'une municipalité peut s'opposer à une demande de permis d'alcool dans les 30 jours de sa publication;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne désire pas s'opposer à cette demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS s'opposer à la demande de licence ou de permis pour servir de l'alcool demandée par le restaurant La Gaufrrière du 18, rue Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-11-16

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE PRÉCÉDENTE ET ANNÉE COURANTE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif – Année précédente et année courante, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

350-11-16

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE COURANTE ET BUDGET

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif – Année courante et budget, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

351-11-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois d'octobre 2016, s'élevant à 170 989,79 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 84 561,64 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2016 s'élevant à 170 146,96 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

352-11-16

LETTRE DE REMERCIEMENTS – PROJET MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA ROUTE 101 NORD

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a procédé cet automne à la réfection de la route 101 Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette réfection permettra d'améliorer la circulation et la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville ont reçu des commentaires positifs de la part de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a respecté les attentes de la Ville quant à la période propice pour l'exécution des travaux afin de ne pas nuire aux activités estivales des organismes;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation a été menée de main de maître tout au cours de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a terminé les travaux selon l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent remercier le Ministère et tous les entrepreneurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REMERCIER le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que tous les entrepreneurs faisant partie intégrante de la réalisation du projet.

DE DEMANDER au Ministère de transmettre cette résolution aux différents partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

353-11-16

GESTION TERRITORIALE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT QU'une restructuration du réseau des Offices municipaux d'habitation du Québec (OMH) est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le regroupement des offices d'habitation du Québec (RROHQ) visant la restructuration du réseau des offices municipaux d'habitation est imminente;

CONSIDÉRANT QUE la fusion d'OMH soit discutée et déterminée par les élus de chaque Municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune obligation de mettre en place un seul office d'habitation par MRC;

CONSIDÉRANT QUE la démarche doit faire l'objet d'une entente entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville de Ville-Marie ne désirent pas que les offices d'habitation soient gérés par la MRC.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE selon la volonté des élus de la Ville de Ville-Marie, les offices d'habitation devront être gérés par une autre instance que la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

354-11-16

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN LOT N^O 5 861 353

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Élisabeth Robinson de Ville-Marie s'est engagée à acquérir de la Ville de Ville-Marie un terrain sans bâtisse située au 19, rue St-Isidore Ouest dont le numéro de lots est le 5 861 353;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur accepte les termes et conditions de la promesse d'achat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite promesse d'achat concernant le lot 5 861 353.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

355-11-16

LETTRE DE REMERCIEMENTS – PARTAGE DE SERVICE – JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat relative à la création d'un plateau de travail au jardin communautaire de Ville-Marie entre la

Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (formation professionnelle du Centre Frère-Moffet) s'est déroulée à merveille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie n'a que des remerciements à octroyer aux étudiants qui ont participé à l'activité de l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est tellement satisfaite du résultat de l'entente qu'elle souhaite réitérer l'expérience l'an prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville de Ville-Marie désire faire parvenir une lettre de remerciements à M. Martin Lefebvre du Centre Frère-Moffet et lui offrir de renouveler l'expérience l'an prochain.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSMETTRE une lettre de remerciements à M. Martin Lefebvre du Centre Frère-Moffet et de lui offrir de renouveler l'expérience l'an prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

356-11-16

PROJET HOCKEY JUNIOR 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une invitation de la part de deux promoteurs afin d'examiner la possibilité d'implanter une équipe de hockey junior à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le mercredi 9 novembre afin de mesurer l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre près de 25 personnes du milieu se sont regroupées;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre un projet sommaire a été soumis à l'assistance;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs questions ont été posées;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette rencontre, un sondage a été acheminé à l'ensemble des commerçants et intervenants intéressés du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du sondage a été dévoilé lors de la séance de travail du 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du résultat de ce sondage, les membres du conseil poursuivront la démarche d'accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra faire sa part et contribuer à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit agir équitablement envers ses organismes et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville devra procéder à certaines vérifications.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au directeur général de procéder aux vérifications nécessaires des règles et normes administratives face aux implications possibles de la Ville dans ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

357-11-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier